

CQP Conducteur de téléski

RNCP35736 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31747, 42806, 42692
Code(s) ROME	N4402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3122 — Téléphériques et engins de remontées mécaniques
Date d'enregistrement	08/07/2021
Date d'échéance	08/07/2023

Certificateur(s)

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020

CPNEFP Branche des remontées mécaniques et domaines skiables

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 2 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE POLYVALENT GENERAL FERRIE	—	Organiser l'évaluation
MFR DE L'ARCLOSAN	—	Organiser l'évaluation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Il s'agit d'un renouvellement, le CQP Conducteur de téléski avait été déposé au RNCP en 2017. Le conducteur de téléski agit dans le respect des règles de sécurité, de qualité et de préventions liées à son environnement. Sous l'autorité du chef d'exploitation ou d'un de ses représentants, le conducteur est chargé de vérifier l'état d'une installation et d'en assurer en permanence le fonctionnement en sécurité, tout en assurant les missions d'accueil et d'assistance aux clients.

ACTIVITÉS VISÉES

A1. La préparation du téléski pour l'ouverture

au public ; gare motrice, équipement de la ligne et de la piste, gare d'arrivée. Cette préparation a lieu avant l'ouverture de l'appareil au public, en période d'exploitation pendant la saison d'hiver dans le respect des réglementations et procédures en vigueur.

A2. L'exploitation

du téléski en fonctionnement courant pendant les horaires d'ouverture au public lors de la saison d'utilisation (saison hivernale de sport d'hiver) et dans le respect des procédures et réglementations en vigueur

A3. Entretien courant de l'ensemble de l'installation (plateforme de départ, piste et plateforme d'arrivée). Cet entretien

a lieu pendant les périodes de fermeture de l'appareil au public ou pendant l'ouverture au public concernant le maintien en état des zones.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1.1 - Contrôler visuellement les divers

éléments de la gare motrice pour vérifier que l'installation soit en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers, et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.

C1.2 -Réaliser un parcours d'essai et les contrôles visuels et auditifs liés pour s'assurer de la conformité des éléments de l'installation pour une ouverture en toute sécurité dans le respect des réglementations en vigueur

C1.3-Mettre en marche l'appareil depuis l'armoire de commandes, en toute sécurité dans le respect des

procédures en vigueur, et ce pour préparer l'embarquement des usagers

C2.1 -Surveiller l'installation (surveillance visuelle et sonore) pour détecter d'éventuelles anomalies lors du fonctionnement de l'appareil

C2.2 -Accompagner les usagers en adoptant un comportement commercial et des consignes propices à leur confort et leur sécurité, en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.

C2.3 - Adapter la vitesse de l'installation (ralentissement, arrêt, remise en route) en cas de nécessité dans le respect des consignes affectées au personnel de l'installation

C.2.4 - Fermer l'exploitation en toute sécurité en fin de période d'activité (fin de journée de fonctionnement en période de saison hivernale ou en cours de journée selon la fréquentation des usagers)

C3.1 - Effectuer des petits travaux d'entretien en respectant les procédures de l'entreprise pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance le cas échéant

C3.2 -Déposer un agrès complet en deux temps (la perche puis le ressort, l'attache et la douille) dans le respect des règles de sécurité

C3.3 -Maintenir en bon état la zone de départ et sa zone de travail (y compris les cheminements) pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation (déneigement, évacuation d'obstacles..)

Blocs de compétences

RNCP35736BC01 — La préparation d'un téléski

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.1

- Contrôler visuellement les divers

éléments de la gare motrice pour vérifier que l'installation soit en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers, et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.

C1.2 -Réaliser un parcours d'essai et les contrôles visuels et auditifs liés pour s'assurer de la conformité des éléments de l'installation pour une ouverture en toute sécurité dans le respect des réglementations en vigueur

C1.3-Mettre en marche l'appareil depuis l'armoire de commandes, en toute sécurité dans le respect des procédures en vigueur, et ce pour préparer l'embarquement des usagers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléski.

Épreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des

règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.

Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point

Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)

Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20

Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la CPNEFP.

RNCP35736BC02 — L'exploitation d'un téléski

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1

- Surveiller l'installation (surveillance visuelle et sonore) pour détecter d'éventuelles anomalies lors du fonctionnement de l'appareil

C2.2 -Accompagner les usagers en adoptant un comportement

commercial et des consignes propices à leur confort et leur sécurité, en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.

C2.3 - Adapter la vitesse de l'installation (ralentissement, arrêt, remise en route) en cas de

nécessité dans le respect des consignes affectées au personnel de l'installation

C.2.4 - Fermer l'exploitation en toute sécurité en fin de

période d'activité (fin de journée de fonctionnement en période de saison hivernale ou en cours de journée selon la fréquentation des usagers)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléski.

Épreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des

règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.

Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)

Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20

Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la CPNEFP.

RNCP35736BC03 — L'entretien courant d'un téléski

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 -

Effectuer des petits travaux d'entretien en respectant les procédures de l'entreprise pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance le cas échéant

C3.2 -Déposer un agrès complet en deux temps (la perche puis le ressort, l'attache et la douille) dans le respect des règles de sécurité

C3.3 -Maintenir en bon état la zone de départ et sa zone de travail (y compris les cheminements) pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation (déneigement, évacuation d'obstacles..)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléski.

Épreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des

règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.

Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)

Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués

et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20

Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des

coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la CPNEFP.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Remontées mécaniques et domaines skiables

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de téléski

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668

Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir reçu le support de préparation à l'examen au moins 15 jours avant l'épreuve
- Avoir réussi l'examen CQP Agent des remontées mécaniques et domaines skiables
- Avoir 3 mois d'expériences de conduite (consécutif ou non)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Deux membres de jurys formés évalués et mobilisés par la Branche 100% de professionnels des domaines skiables, expérimentés et occupant des fonctions à responsabilités .

Epreuve encadrée par un Président de session formé.

Base légale

Date de décision	08/07/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	94	0	80 %	75 %
2017	52	0	80 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31518

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.domaines-skiables.fr/fr/formations-dsf/certificats/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35736/>